

**MAIRIE
DE LA VERRIERE**

DATE D'AFFICHAGE

2 octobre 2019

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 septembre 2019**

**Étaient présents : 17 (jusqu'à la délibération 2019-077)
16 à la délibération 2019-78
15 à la délibération 2019-79
17 (jusqu'à la délibération 2019-082)**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.
Madame DUTU,

Mesdames BELOT, HOCDE et RAFIQ, Messieurs BLEE (*jusqu'à la délibération 2019-078 et à partir de la délibération 2019-080*), Adjoints au Maire.

Mesdames BELKHIR, LATORRE, et ROY ; Messieurs BOURGOIN, HAKKI, HASSAN et MARE (*jusqu'à la délibération 2019-077 et à partir de la délibération 2019-080*), Conseillers Municipaux Délégués.

Mesdames MAILLOT et ROUSSEAU ; Monsieur DAINVILLE, MEY et RAOUL, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés & représentés : 5

Absents excusés & représentés : Mesdames DE PINA et GOODMAN ; Messieurs ALICHIKH, GRENOUILLET et TRAORE

Absents excusés : 5

Absents excusés : Mesdames BONZOM, GUILLET et NEDJARI, Messieurs HAJJAJ et HOUFAP-KHOUFAP

Absent : 2

(Jusqu'à la délibération 2019-077)

Absents : Madame LE COZ et Monsieur MOUSSA

3 à la délibération 2019-78

Pouvoirs :

4 à la délibération 2019-79

Madame DE PINA donne pouvoir à Madame LATORRE

2 à partir de la délibération 2019-80

Madame GOODMAN donne pouvoir à Monsieur BLEE

Monsieur ALICHIKH pouvoir à Madame ROY

Monsieur GRENOUILLET donne pouvoir à Madame HOCDE

Monsieur TRAORE donne son pouvoir à Madame RAFIQ

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance

Madame Zoubida RAFIQ

Assistaient également à la séance :

Mesdames AID, ANTONETTI, AUFFRET DEME et HAKKI

La séance étant ouverte à 20h15

2019-072 **Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 6 et 12 juin 2019 présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 6 et 12 juin 2019

2019-073 **Compte-rendu des décisions n°2019-046 à n°2019-071 présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du relevé des décisions du Maire n°2019-046 à 2019-071.

Points soumis à délibération :

/ADMINISTRATION GENERALE/

2019-074 **Modification des statuts de Saint Quentin en Yvelines - Mise en conformité des statuts avec la Loi – Nouvelle compétence optionnelle présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification statutaire de Saint Quentin en Yvelines consistant à compléter la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » par « *et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage* ».
- **Approuve** la modification de l'intitulé de la compétence obligatoire de Saint Quentin en Yvelines relative à l'aménagement de l'espace communautaire en remplaçant les termes « *création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire* » par « *Définition, création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme* »,
- **Approuve** le passage des compétences optionnelles de Saint Quentin en Yvelines « Eau » et « *Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8* » en compétences obligatoires,
- **Approuve** l'introduction de la nouvelle compétence obligatoire « *gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1* » qui entraîne la suppression de la compétence facultative n°15 de Saint Quentin en Yvelines « *gestion des eaux pluviales urbaines* »
- **Approuve** l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle de Saint Quentin en Yvelines « *Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie* »,
- **Approuve** la nouvelle rédaction de la compétence facultative n°14 comme suit :

« *Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement durable intercommunale : La communauté d'agglomération est compétente pour :*
- *L'élaboration et la mise en œuvre de la mission développement durable, de l'Agenda 21*
- *Le subventionnement des organismes œuvrant en faveur du développement durable* »

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté portant modification en ce sens des statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2019-087 Programmation 2019 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du CGET – AAP 2 « Développement économique, insertion professionnelle et emploi » présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité d'Ile de France présentant les actions contribuant à l'amélioration des conditions de qualité de vie sur la commune au cours de l'année 2018 et les conditions de leur financement annexé à la présente délibération.
- **Approuve** la programmation 2019 de la Politique de la Ville
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2019 de la Politique de la ville auprès du CGET.
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit** que les recettes seront inscrites au budget communal.

/RESSOURCES HUMAINES/

2019-088 Convention d'adhésion à la convention de participation à la Protection sociale complémentaire 2020-2025 présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** les modifications du tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit :

Secteur Police Municipale

- **Créer** 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps plein
- **Dit** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

2019-089 Recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles présenté par Madame HOCDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles et associatives
- **Fixe** les rémunérations brutes comme suit :
Régisseur général 18 € l'heure brute
Régisseur 15 € l'heure brut
- **Dit** que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont prévus dans le budget

/FINANCES/

2019-078 Financements des équipements Numériques Scolaires présentés par *Madame la Maire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention du Conseil Départemental des Yvelines pour un montant maximum de 135 500 € au titre du « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires.
- **Autorise** le Maire à solliciter le Fonds de concours d'investissement de Saint-Quentin-en-Yvelines pour un montant maximum de 54 200 € au titre du « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires, et conformément à l'article L5216-5 VI du Code général des Collectivités territoriales.
- **Autorise** le Maire à signer la convention de soutien à l'investissement des équipements de la commune La Verrière pour le « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires et en partenariat avec l'Education Nationale ainsi que toutes pièces y afférent.
- **Autorise** le Maire à signer la « convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail dans les écoles de l'Académie » avec l'Académie de Versailles ainsi que toutes pièces y afférent.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 2183 et seront inscrits aux budgets considérés.

2019-079 Tarifs de location des studios de la Maison de la Musique et de la Danse par *Madame la HOCDE*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les nouveaux tarifs de location suivants :
Pour les Verriérois à 45€ par trimestre dans limite d'une utilisation de 3h par semaine
Pour les non Verriérois à 90 € par trimestre dans limite d'une utilisation de 3h par semaine
- **Autorise** Madame la Maire à signer toutes les pièces administratives y afférentes.
- **Dit** que les recettes seront inscrites au Budget Communal.

2019-080 Attribution d'une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) concernant l'opération « Réfection et isolation de la toiture du groupe scolaire du bois de l'Etang » présenté par *Madame la Maire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de « Réfection et isolation de la toiture du groupe scolaire du bois de l'Etang dans le cadre de la DPV 2019.
- **Autorise** Madame la Maire à demander les subventions aux différents partenaires concernés (DICAT)
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

- **Dit** que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

2019-081 Subvention exceptionnelle au « Comité de jumelage de La Verrière » – Participation à la réalisation d'un puits *présenté par Madame la Maire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 1000 euros à l'association Comité de Jumelage de la Verrière pour participer à la réalisation d'un puits à DIABIGUE
- **Autorise** la Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget communal.

/TRAVAUX/

2019-082 Convention d'entretien courant des espaces verts et de propreté des espaces extérieurs du quartier du Bois de l'Etang *présenté par Madame la Maire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'entretien courant des espaces verts et de propreté des espaces extérieurs du quartier du Bois de l'Etang, effective à compter du 1er juillet 2018.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer cette convention

/MOTION/

Non à la privatisation d'Aéroports De Paris

Le Conseil Municipal, à la majorité de 19 voix pour et de 3 abstentions (N. DAINVILLE, D.MEY, L. RAOUL) décide de :

- - **S'ENGAGER** à défendre nos aéroports d'une mainmise du privé sur un secteur qui doit être conservé par une maîtrise publique nationale.
- **CONTRIBUER** à fournir aux Verrierois les éléments d'analyse et les données lui permettant de se forger leur opinion.
- **PARTICIPER**, pour la part qui lui revient, à la collecte des signatures nécessaires pour atteindre le seuil requis d'activation du référendum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Publié et affiché en mairie, à La Verrière le 2 octobre 2019, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,

Nelly DUTU